



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RABAT, LE 30 JUIN 2022

Le futur de la mobilité urbaine

Au fil des années, la mobilité est devenue un vecteur important d'inclusion sociale et un enjeu central pour le développement durable des villes. Cette question de la mobilité urbaine s'est complexifiée, dès lors, qu'elle est associée au développement de la ville de demain. Bien comprendre la mobilité en ville nécessite d'aller au-delà de la simple dimension de transport et de prendre en compte le développement des activités et de leur organisation dans l'espace urbain. La mobilité urbaine intègre également de nouveaux moyens et modes de transport : tramway, téléphériques, véhicules autonomes, espaces de parking, vélos et trottinettes, auto partage, location en libre-service de flottes de véhicules et de vélos et transport à la demande, mais aussi d'autres composantes telles que la gestion du trafic, la politique de stationnement, les aménagements piétons etc.

Dans ce contexte, l'Institut Groupe CDG et la Direction Générale des Collectivités Territoriales ont organisé, le 27 juin 2022, un webinaire sur «Le futur de la mobilité urbaine», lequel a connu la participation de :

- **Abdelmajid BEN OUMRHAR**, Chef de la Division de la Contractualisation et des Partenariats, Direction de la Mobilité et du Transport / Direction Générale des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Intérieur
- **Nabil BELABED**, Directeur Général de Casa Transports
- **Mounir EL HOUMA**, Directeur du Pôle Infrastructures, Novec. Directeur Général, Novec Gabon
- **Dr. Kawtar BENABDELAZIZ**, Conseillère technique en Transport et Climat, GIZ

Les échanges ont permis de soulever les enseignements suivants :

La bonne gouvernance des transports consiste à œuvrer pour un meilleur renforcement de l'organisation institutionnelle notamment à travers le recours à l'intercommunalité. Actuellement, la loi organique permet de créer des établissements de coopération intercommunale (ECI) lorsqu'il s'agit d'une juxtaposition de territoires ou créer des groupements de collectivités territoriales (GCT). Le Maroc dispose actuellement d'une bonne couverture des territoires avec 11 ECI et trois GCT.

L'amélioration du fonctionnement du secteur des transports s'effectuera aussi bien par la création des SDL (On compte six SDL actuellement) que par certains mécanismes

Contact Presse :

sami.saber@prmediacom.com

+212 661 399 976

www.cdg.ma

contractuels notamment les comités de suivi dans le cas de gestion déléguée, les services permanents chargés d'établir le relai entre les autorités délégantes et délégataires ainsi que les mécanismes de régulation.

Pour ce qui est de la planification des transports, 12 plans de déplacement urbain (PDU) ont été achevés et six plans de mobilité urbaine durable sont en cours de réalisation.

Le couple urbanisme-mobilité doit fonctionner de pair. Actuellement, on constate qu'il y a une asymétrie juridique entre le plan d'urbanisme, qui est opposable et un plan de mobilité durable qui ne l'est pas. Un travail est en cours pour rapprocher ces deux documents.

Casablanca a été l'une des premières villes du Royaume à se doter d'un plan de déplacement urbain, dont l'une des principales recommandations a été la création de la société de développement local Casa Transports, en charge d'offrir un transport en commun de qualité à tous les casablancais.

L'adoption de plans de mobilité urbaine durable doit être généralisée à toutes les villes aujourd'hui. Les plans de mobilité urbaine durable doivent se faire dans le cadre d'une concertation étroite avec les schémas directeurs d'aménagement, (Plans d'aménagement et dans la planification urbaine de manière générale).

Par ailleurs, pour le volet du financement des transports, on dispose de deux supports budgétaires : le fonds d'accompagnement des réformes du transport FART créé en 2007 pour soutenir les opérateurs du secteur des transports et amendé en 2014 pour intégrer le financement des infrastructures. Il est doté en moyenne de deux milliards de dirhams par an, et le CAS TVA qui permet aussi d'apporter des appuis financiers importants aussi bien pour la réalisation des infrastructures que pour l'accompagnement des gestions déléguées.

La question du financement reste un enjeu majeur pour le développement d'un système de transport urbain de qualité, complet, interconnecté et qui s'inscrit dans la durabilité, éléments essentiels de la stratégie de la mobilité urbaine actuellement en phase d'actualisation.

À propos de l'Institut CDG

L'Institut CDG se veut un vecteur de transformation de l'information en nouveaux savoirs partagés, pouvant enrichir et conforter le Groupe CDG dans la connaissance de son environnement socio-économique et dans ses pratiques. L'Institut CDG promeut un espace de réflexion à même de favoriser l'éclosion d'idées innovantes et de solutions constructives dans le cadre des grands débats nationaux.

Contact Presse :

sami.saber@prmediacom.com

+212 661 399 976

www.cdg.ma